



Arnaque/porter plainte par procuration d'un étranger

Par **Mbdri**, le **29/06/2016** à **23:33**

Bonjour,

Mon cousin espagnol a vendu un objet sur internet à un français. Il a expédié les biens mais n'a jamais reçu l'argent.

Je connais le nom prénom et adresse de l'acheteur.

Puis je porter plainte contre lui car il a arnaqué mon cousin ?

Mon cousin peut-il porter plainte sachant qu'il vit en Espagne, est espagnol et n'a donc pas la nationalité française ?

Que va-t-il se passer par la suite ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **29/06/2016** à **23:44**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas porter plainte "à la place" de votre cousin.

Il doit le faire chez lui, mais il aurait dû adresser sa vente "contre remboursement" !

Par **Visiteur**, le **29/06/2016** à **23:57**

A voir :

Le Ministère français de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales propose son numéro de téléphone "Info escroqueries" au 0 811 02 02 17 (coût d'un appel local) pour toute demande de renseignement et son site "www.internet-signalement.gouv.fr" pour signaler une escroquerie.

Par **Mbdri**, le **29/06/2016** à **23:59**

Merci pour votre réponse Pragma. Pensez vous que lorsqu'il va porter plainte dans son pays contre l'acheteur en France cela va réellement fonctionner ? Je veux dire vont ils travailler avec la police française afin de récupérer le montant ou bien le dossier va etre sans suite ?